

GARE DE PARIS SAINT LAZARE

Prélèvements lingette - 12 novembre 2024

Hors emprise chantier



Gare de
Paris Saint-Lazare

Travaux de rénovation des couvertures et de création d'un musée

Des travaux de rénovation des couvertures sont en cours, ainsi que la création d'un espace dans les étages de la gare de Paris Saint-Lazare afin d'y accueillir un musée.

Ces travaux nécessitent d'intervenir sur des éléments et structures en plomb ou pouvant contenir du plomb. Les entreprises intervenantes respectent un protocole spécifique pour entrer et sortir des zones traitées et éviter toute exportation de poussières de plomb hors du périmètre chantier ou vers les zones accessibles au public.

SNCF Gares & Connexions réalise de façon hebdomadaire des prélèvements pour contrôler les teneurs en plomb mesurées dans l'espace du chantier, ainsi qu'aux abords.

Il est cependant recommandé de respecter les gestes habituels d'hygiène, en particulier le lavage régulier des mains.

Les mesures des teneurs relevées dans l'espace public sont disponibles sur le site :

<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/actualites/rapports-resultats-mesures-concentration-plomb-gare-paris-saint-lazare>





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

SNCF- Gares et Connexions

A l'attention de Monsieur François PRECHEUR
87 Rue du Charolais
ESBE Ile de France
75012 PARIS

**Rapport de localisation des résultats
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb
Mesures ponctuelles**

Parvis Zone Public

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 8 pages + 9 pages du rapport d'analyse 24ENV008001 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

Numéro de rapport : Rev1 –HI24100225/00615824

Adresse du site : Gare Saint Lazare
13 Rue d'Amsterdam

75009 PARIS

Date de prélèvement : le 12/11/2024

Préleveur : HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

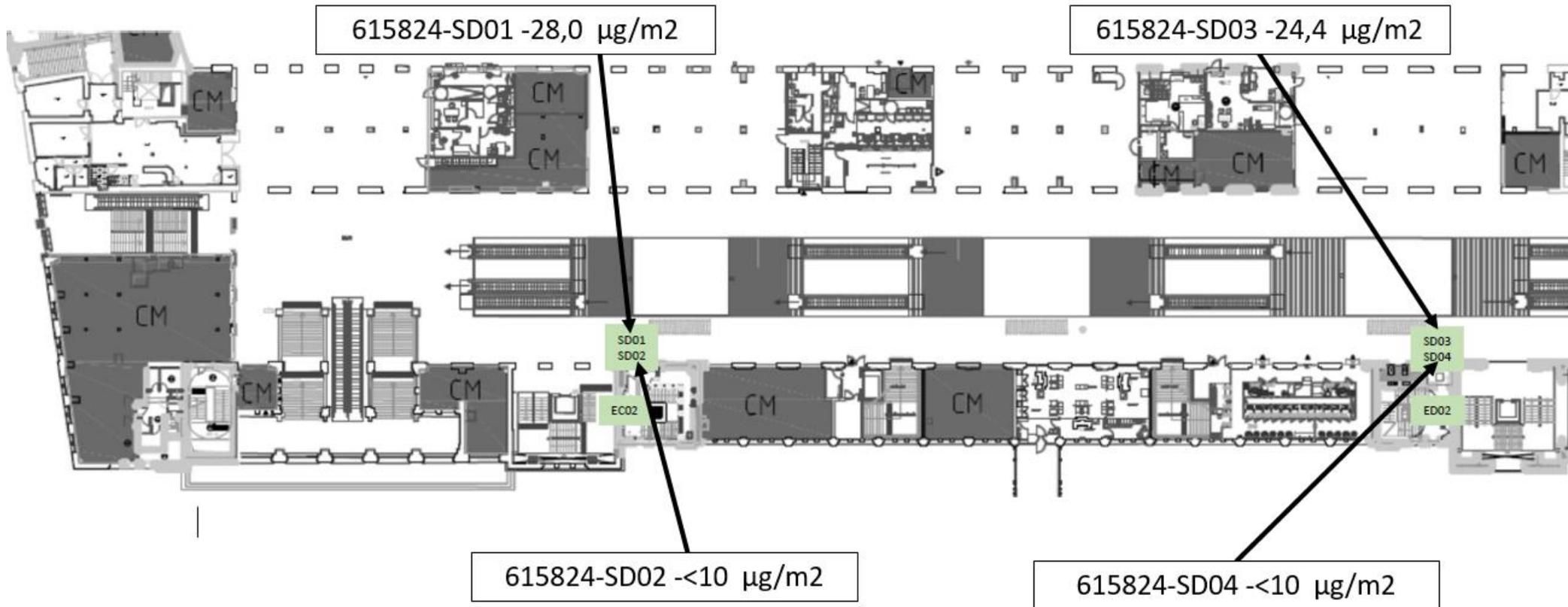
Méthode de Référence : Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 12/11/2024

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
615824-P01	Parvis	Parvis public Escalier principal cour Rome Voir plan et m²photographie sur Sol	8h00	Dalle granit	0,1m²	-	53,6
615824-P02	Parvis	Parvis public Parvis cour Rome Voir plan et m²photographie sur Sol	8h02	Dalle granit	0,1m²	-	100,8
615824-P03	Parvis	Parvis public devant zone logistique Voir plan et m²photographie sur Sol	8h04	Dalle granit	0,1m²	-	108,4
615824-P04	Parvis	Parvis public Arrière hôtel Voir plan et m²photographie sur Sol	8h06	Dalle granit	0,1m²	-	689,2
615824-P05	Parvis	Parvis public devant entrée escalier D Voir plan et m²photographie sur Sol	8h20	Dalle granit	0,1m²	-	295,6
615824-SD01	RDC	RdC salle pas perdus Devant cage escalier C Voir plan et m²photographie sur Sol	7h58	Carrelage	0,1m²	-	28,0
615824-SD02	RDC	RdC salle pas perdus Banc face escalier C Voir plan et m²photographie sur Banc	7h56	simili-cuir	0,1m²	-	<10
615824-SD03	RDC	RdC salle pas perdus Devant cage escalier D Voir plan et m²photographie sur Sol	7h54	Carrelage	0,1m²	-	24,4
615824-SD04	RDC	RdC salle pas perdus Banc face escalier D Voir plan et m²photographie sur Banc	7h52	simili-cuir	0,1m²	-	<10

Prélèvements lingettes réalisés le 12/11/2024

Salle des pas perdus RdC



Prélèvements lingettes réalisés le 12/11/2024

PHOTOS	DESRIPTIF
	<p>615824-P01 - 53,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Parvis public Escalier principal cour Rome Voir plan et m²photographie sur Sol Revêtement : Dalle granit</p>
	<p>615824-P02 - 100,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Parvis public Parvis cour Rome Voir plan et m²photographie sur Sol Revêtement : Dalle granit</p>
	<p>615824-P03 - 108,4 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Parvis public devant zone logistique Voir plan et m²photographie sur Sol Revêtement : Dalle granit</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 12/11/2024

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>615824-P04 - 689,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Parvis public Arrière hôtel Voir plan et m²photographie sur Sol Revêtement : Dalle granit</p>
	<p>615824-P05 - 295,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Parvis public devant entrée escalier D Voir plan et m²photographie sur Sol Revêtement : Dalle granit</p>
	<p>615824-SD01 - 28,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ RdC salle pas perdus Devant cage escalier C Voir plan et m²photographie sur Sol Revêtement : Carrelage</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 12/11/2024

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>615824-SD02 - <10 µg/m² RDC -RdC salle pas perdue Banc face escalier C Voir plan et m²photographie sur Banc Revêtement : simili-cuir</p>
	<p>615824-SD03 - 24,4 µg/m² RDC -RdC salle pas perdue Devant cage escalier D Voir plan et m²photographie sur Sol Revêtement : Carrelage</p>
	<p>615824-SD04 - <10 µg/m² RDC -RdC salle pas perdue Banc face escalier D Voir plan et m²photographie sur Banc Revêtement : simili-cuir</p>

Malakoff, le 15/11/2024
Monsieur Emmanuel DESVILLES
Responsable opérationnel



ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m² :

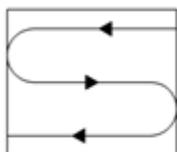


Figure 1 — Premier passage en S

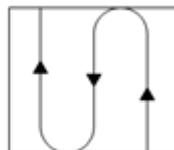


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m², plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m²

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m² (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m². Elle est mesurée avec un mètre ruban.

La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP).

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m².

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

RAPPORT D'ESSAI N°24ENV008001-15112024-090917 du 15/11/2024 à 09:09

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV008001 Date de réception : 12/11/2024
N° échantillon FlashLab : 24ENV008001-001 Date d'analyse : 13/11/2024

DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24100225-00615824
Référence prélèvement 00615824-P01
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement Lingette
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	5,36	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 53,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy
Technicien de Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N°24ENV008001-15112024-090917 du 15/11/2024 à 09:09

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV008001
N° échantillon FlashLab : 24ENV008001-002

Date de réception : 12/11/2024
Date d'analyse : 13/11/2024

DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24100225-00615824
Référence prélèvement 00615824-P02
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement Lingette
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	10,1	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 100,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy
Technicien de Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N°24ENV008001-15112024-090917 du 15/11/2024 à 09:09

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV008001
N° échantillon FlashLab : 24ENV008001-003

Date de réception : 12/11/2024
Date d'analyse : 13/11/2024

DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24100225-00615824
Référence prélèvement 00615824-P03
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement Lingette
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	10,8	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 108,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy
Technicien de Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N°24ENV008001-15112024-090917 du 15/11/2024 à 09:09

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV008001 Date de réception : 12/11/2024
N° échantillon FlashLab : 24ENV008001-004 Date d'analyse : 13/11/2024

DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24100225-00615824
Référence prélèvement 00615824-P04
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement Lingette
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	68,9	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 689,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy
Technicien de Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N°24ENV008001-15112024-090917 du 15/11/2024 à 09:09

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV008001 Date de réception : 12/11/2024
N° échantillon FlashLab : 24ENV008001-005 Date d'analyse : 13/11/2024

DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24100225-00615824
Référence prélèvement 00615824-P05
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement Lingette
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	29,6	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 295,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy
Technicien de Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N°24ENV008001-15112024-090917 du 15/11/2024 à 09:09

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV008001 Date de réception : 12/11/2024
N° échantillon FlashLab : 24ENV008001-006 Date d'analyse : 13/11/2024

DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24100225-00615824
Référence prélèvement 00615824-SD01
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement Lingette
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	2,80	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 28,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy
Technicien de Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N°24ENV008001-15112024-090917 du 15/11/2024 à 09:09

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV008001
N° échantillon FlashLab : 24ENV008001-007

Date de réception : 12/11/2024
Date d'analyse : 13/11/2024

DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24100225-00615824
Référence prélèvement 00615824-SD02
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement Lingette
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	<1,00	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <10,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy
Technicien de Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N°24ENV008001-15112024-090917 du 15/11/2024 à 09:09

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV008001
N° échantillon FlashLab : 24ENV008001-008

Date de réception : 12/11/2024
Date d'analyse : 13/11/2024

DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24100225-00615824
Référence prélèvement 00615824-SD03
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement Lingette
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	2,44	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 24,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy
Technicien de Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N°24ENV008001-15112024-090917 du 15/11/2024 à 09:09

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV008001
N° échantillon FlashLab : 24ENV008001-009

Date de réception : 12/11/2024
Date d'analyse : 13/11/2024

DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24100225-00615824
Référence prélèvement 00615824-SD04
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement Lingette
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	<1,00	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <10,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy
Technicien de Laboratoire

